

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 438

11 mai 2005

SOMMAIRE

Abici S.A., Luxembourg	21007	Immobilière Création 2000 S.A., Bascharage	20990
AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales S.A., Luxembourg	21005	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg	21009
AgroFytoLux, S.à r.l.	21001	Irico, S.à r.l., Luxembourg	21008
Amaltea, S.à r.l., Luxembourg	21024	Iwojima, S.à r.l., Luxembourg	21023
Amas Holding S.A.H., Luxembourg	21022	Jafra S.A., Luxembourg	21003
ASI Global S.A.H., Luxembourg	21019	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	21003
Asist, S.à r.l., Oberpallen	20998	JDP Lux S.A., Luxembourg	20999
ATML Finauxa S.A., Foetz	20990	Juniper S.A., Luxembourg	21008
ATML Finauxa S.A., Foetz	21000	Kaupthing Manager Selection, Sicav, Luxembourg	20984
Atlantis Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg	21008	Kleck Internationale S.A., Schifflange	21006
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20980	LBVR, Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher S.A., Luxembourg	21006
Batiste, S.à r.l., Luxembourg	21024	Liquitech Holding S.A., Luxembourg	21000
Bellafontana Holding, S.à r.l., Luxembourg	21009	Lomitex, S.à r.l., Luxembourg	21023
Bidiesse S.A., Luxembourg	20997	Lopo Invest, S.à r.l., Luxembourg	21007
Boxater Capital, S.à r.l., Luxembourg	21024	Lysidor S.A.H., Luxembourg	21003
BRE/Berkeley 1, S.à r.l., Luxembourg	20997	MCI Lux S.A., Foetz	20991
BRE/Berkeley 2, S.à r.l., Luxembourg	20996	McKesson Information Solutions Holdings IV, S.à r.l., Bertrange	21007
Callassou International, S.à r.l., Luxembourg	21024	MGK Technologies, S.à r.l., Luxembourg	21006
CDRJ Worldwide (Lux), S.à r.l., Luxembourg	21002	Modipar Holding, S.à r.l., Luxembourg	21009
Clean-Center, S.à r.l., Ehlerange	21001	Mont d'Or S.A.H., Mamer	20978
Communication Services International (Holdings) S.A., Luxembourg	20994	Palais Angkor S.A., Luxembourg	20996
Cruise Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg	20994	Patrik Enblad, S.à r.l., Luxembourg	21006
Cypress Works, S.à r.l., Luxembourg	21023	Perrard, S.à r.l., Luxembourg	21004
Dynamico, S.à r.l., Luxembourg	21009	Presto Plus S.A., Luxembourg	21005
E.A.P.V. Luxembourg S.A., Luxembourg	20993	Redwater, S.à r.l., Luxembourg	21001
E.A.P.V. Luxembourg S.A., Luxembourg	21000	Rocorp Holding S.A., Luxembourg	20980
E.A.P.V. Luxembourg S.A., Luxembourg	21002	Santémédia Lux. USA, S.à r.l., Munsbach	21008
Eat, S.à r.l., Luxembourg	21001	Seal Bay S.A., Luxembourg	20998
Euromess S.A.H., Luxembourg	21007	Silverfin Holding S.A., Luxembourg	21022
First National Holding S.A., Luxembourg	20999	SKMCom Three, S.à r.l., Luxembourg	21013
Fontana, S.à r.l., Luxembourg	20985	Société Civile Immobilière N.C.A. Consulting, Foetz	21005
Genius Holding Emron, S.à r.l., Luxembourg	21023	Société Porta Ticinese S.A., Luxembourg	20993
Geoholding S.A., Luxembourg	21002	Sofial S.A., Luxembourg	21020
GM Inter-Est, S.à r.l., Luxembourg	20984	TPI Participations, S.à r.l., Luxembourg	21004
GMM Investments S.A., Luxembourg	21003	V.I.C.C. S.A., Diekirch	21023
H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg	21005	Value Builders S.A., Luxembourg	20978
Helmut Lang, S.à r.l., Luxembourg	21010	Vasta S.A., Luxembourg	21002
Helmut Lang, S.à r.l., Luxembourg	21012	Worldphone S.A., Luxembourg	20995
Honsel International Technologies S.A., Luxembourg	21004		

VALUE BUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B. 81.059.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007251.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

MONT D'OR S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.949.

In the year two thousand and four, on December 20.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MONT D'OR S.A., a société anonyme holding, having its registered office at route d'Arlon, 106, L-8210 Mamer, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 30.949,

incorporated on June 19, 1989, by a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No. 342 on 22 November 1989,

which deed was modified on 4 July 1995 by the undersigned notary, than residing in Esch-sur-Alzette, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 509 on 5 October 1995,

which deed was modified on 7 July 1995, by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 520 on 11 October 1995,

which deed was modified on 21 August 1995, by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 564 on 4 November 1995,

which deed was modified on July 14, 1997, by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 625 on 10 November 1997.

The meeting is presided by Miss Catherine Peuteman, employee, 106, route d'Arlon in Mamer, who appoints as secretary Mr. Jean-Pierre Schong, employee, 106, route d'Arlon in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Miss Catherine Peuteman, prequalified.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed ne varietur by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the accounting year.
2. Change of the article 14 of the statutes in order to adapt it to the resolution taken during the meeting.
3. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First resolution

The meeting decides to change the accounting year, which will start on December 20 and will end of December 19 of following year.

The current accounting year starts on January 1, 2004 and ends on December 19, 2004.

Second resolution

Following the decision taken, the meeting of shareholders decides to amend the article 14 of the statutes in order to read as follows:

Art. 14. The accounting year of the corporation starts on December 20 of each year and terminates on December 19 of the following year.

Evaluation - Expenses

The expenses costs remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 900.- EUR.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Mamer, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames names civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte précédent:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONT D'OR S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, route d'Arlon, n° 106, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 30.949,

constituée suivant acte reçu le 19 juin 1989 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 342 du 22 novembre 1989,

acte modifié le 4 juillet 1995 par le notaire instrumentant, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 509 du 5 octobre 1995,

acte modifié le 7 juillet 1995 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 520 du 11 octobre 1995,

acte modifié le 21 août 1995 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 564 du 4 novembre 1995,

acte modifié le 14 juillet 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 625 du 10 novembre 1997.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine Peuteman, employée, 106, route d'Arlon à Mamer,

laquelle désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pierre Schong, employé, 106, route d'Arlon à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Peuteman, préqualifiée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de la date de l'année sociale de la société.

2. Modification de l'article 14 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'année sociale de la société.

L'année sociale commence le 20 décembre et termine le 19 décembre de l'année suivante.

L'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2004 se termine le 19 décembre 2004.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le 20 décembre de chaque année et finit le 19 décembre de l'année suivante.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 900,- EUR.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Peuteman, J.-P. Schong, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Delvaux.

(006936.3/208/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

20980

ROCORP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.819.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2004 que, le mandat des organes sociaux venu à échéance, ont été nommés:

a) *Administrateurs:*

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
 - Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
 - Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- en remplacement de Messieurs Paul Ching Yang Lo, Jeffrey C.J. Cheng and Edward J. Rehfeldt III.

b) *Commissaire aux comptes:*

- DIRILOU, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de ARTHUR ANDERSEN & CO. et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 1997 à 2003.

Le mandat des organes sociaux viendra à échéance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006659.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 98.931.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of November.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

- AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a company organized and existing under the laws of Cayman Islands, with its registered address and principal place of business at the offices of CAMPBELL CORPORATE SERVICES Ltd, Scotia Centre, P.O. Box 268GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Linda Korpel, employee, with professional address at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a power of attorney established in New York, United States of America, on November 16, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing in Luxembourg under the name of AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 6, rue Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 98.931, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 21, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 313 of March 18, 2004 and whose articles of association have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The sole shareholder resolves to change the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars and to adjust the nominal value of the shares by consolidation of shares, so that the nominal value shall be one hundred United States Dollars (USD 100.-).

IV. The sole shareholder consequently resolves to convert the existing subscribed share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand one hundred eighty-three United States Dollars eighty Cents (USD 16,183.80) by applying the following EUR/USD conversion rate: EUR 1 = USD 1.29470 effective as at November 16, 2004.

V. The sole shareholder resolves set the nominal value of the shares at one hundred United States Dollars (USD 100) by reducing the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred eighty three United States Dollars eighty Cents (USD 183.80), which amount will be allocated to the share premium account of the Company, so as to

reduce the subscribed share capital to the amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-) and by consolidating the five hundred (500) existing shares into one hundred sixty (160) shares.

VI. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of one billion two hundred eighty-two million four hundred sixteen thousand three hundred United States Dollars (USD 1,282,416,300.-) in order to raise it from its present converted amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-) to one billion two hundred eighty-two million four hundred thirty-two thousand three hundred United States Dollars (USD 1,282,432,300.-) by the issue of twelve million eight hundred twenty-four thousand one hundred and sixty-three (12,824,163) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same new rights and obligations as the existing shares.

VII. The sole shareholder resolves to issue twelve million eight hundred twenty-four thousand one hundred sixty-three (12,824,163) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, with payment of a total share premium of one hundred twenty-eight million two hundred forty-one thousand seven hundred United States Dollars (USD 128,241,700.-) which will be fully allocated to the legal reserve account, the new issued shares having the same rights and privileges as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to all the twelve million eight hundred twenty-four thousand one hundred and sixty-three (12,824,163) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same new rights and obligations as the existing shares respectively and fully pays them up in nominal value, together with a total share premium of one hundred twenty-eight million two hundred forty-one thousand seven hundred United States Dollars (USD 128,241,700), by contribution in kind consisting of

(i) eighty-eight thousand five hundred and ninety-three (88,593) shares of a nominal value of six hundred Polish Zloty (PLN 600.-) each and an aggregate nominal value of fifty-three million one hundred and fifty-five thousand eight hundred Polish Zloty (PLN 53,155,800.-) representing 100% of the share capital of AVON COSMETICS POLSKA Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, a company organized and existing under the laws of Poland, with its registered office in Warsaw (address: 02-170 Warszawa, ul. Slowicza 32), entered in the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court in Warsaw XX Commercial Division of the National Court Register under no. KRS 0000028712; and

(ii) one (1) share of a nominal value of two hundred and thirty-five million seven hundred and fifty-two thousand six hundred Polish Zloty (PLN 235,752,600.-) representing 100% of the share capital of AVON OPERATIONS POLSKA Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, a company organized and existing under the laws of Poland, with its registered office in Garwolin (address: 08-400 Garwolin, ul. Stacyjna 77), entered in the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court in Warsaw XXI Commercial Division of the National Court Register under no. KRS 0000044063, which are hereby transferred to and accepted by the Company, at the value of one billion four hundred ten thousand million six hundred fifty-eight thousand United States Dollars (USD 1,410,658,000.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report dated November 17, 2004, established by ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, which concludes as follows:

Conclusion:

«Based on the work performed, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the 12,824,163 new issued shares of 100 USD each to be issued together with an issue share premium of USD 128,241,700.-. The total consideration is hence USD 1,410,658,000.-.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.»

Evidence of the above-mentioned contribution has been given to the undersigned notary by a copy of the contribution agreement dated November 17, 2004.

The above-mentioned report and contribution agreement after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Effective implementation of the contribution

AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Variable rate capital tax exemption request

AVON COSMETICS Sp. Zoo. and AVON OPERATIONS Sp. Zoo., predesignated, are capital companies, inscribed at the Polish companies register and having its registered office in Poland, considered as a capital company even by the Polish law as by the Luxembourg law (Sp. Zoo. = spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), being in the scope of the European Council Directive of 17 July 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital (69/335/EEC), and pursuant to the Act concerning the conditions of accession of the Czech Republic, the Republic of Estonia, the Republic of Cyprus, the Republic of Latvia, the Republic of Lithuania, the Republic of Hungary, the Republic of Malta, the Republic of Poland, the Republic of Slovenia and the Slovak Republic and the adjustments to the Treaties on which the European Union is founded, published in the Official Journal L 236, 23.9.2003.

Insofar the contribution in kind consists in one hundred percent (100%) of the shares of two companies incorporated in the European Union (Poland) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, as amended which provides for capital tax exemption.

VII. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5, first paragraph.** The Company's corporate capital is set at one billion two hundred eighty-two million four hundred thirty-two thousand three hundred United States Dollars (USD 1,282,432,300.-) represented by twelve million eight hundred twenty-four thousand three hundred twenty-three (12,824,323) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social et principal place d'activité aux bureaux de CAMPBELL CORPORATE SERVICES Ltd, Scotia Centre, P.O. Box 268GT, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Mme Linda Korpel, employée, ayant son adresse professionnelle au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration établie à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par la voie de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 98.931, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 janvier 2004, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 313 du 18 mars 2004 et dont les statuts n'ont pas été modifiés ultérieurement.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

III. L'associé unique décide de convertir la devise du capital souscrit de la Société de Euros en dollars des Etats-Unis d'Amérique et d'ajuster la valeur nominale des parts sociales, par consolidation des parts sociales, de manière à ce que la valeur nominale soit de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-).

IV. L'associé unique décide en conséquence de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en seize mille cent quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique quatre-vingts cents (USD 16.183,80) par application du taux de conversion suivant: EUR 1 = USD 1,29470, taux qui était d'application en date du 16 novembre 2004.

V. L'associé unique décide de fixer la valeur nominal des parts sociales à cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) par la réduction du capital souscrit de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingts cents (USD 183,80), lequel montant sera alloué au compte prime d'émission de la Société, de manière à réduire le capital souscrit à un montant de seize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et par la consolidation des cinq cents (500) parts sociales existantes en cent soixante (160) parts sociales.

VI. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un milliard deux cent quatre-vingt-deux millions quatre cent seize mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.282.416.300,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.000,-) à un milliard deux cent quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-deux mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.282.432.300,-) par la création et l'émission de douze millions huit cent vingt-quatre mille cent soixante-trois (12.824.163) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

VII. L'associé unique décide d'émettre douze millions huit cent vingt-quatre mille cent soixante-trois (12,824,163) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, avec

paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-huit millions deux cent quarante et un mille sept cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 128.241.700,-), laquelle sera totalement allouée à la réserve légale de la Société, toutes les nouvelles parts sociales émises ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, précitée, par voie de son mandataire, déclare souscrire à l'ensemble des douze millions huit cent vingt-quatre mille cent soixante-trois (12.824.163) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et les libérer intégralement en valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-huit millions deux cent quarante et un mille sept cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 128.241.700,-), par un apport en nature consistant

(i) en quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (88.593) actions d'une valeur nominale de six cents Zlotys Polonais (PLN 600) chacune et une valeur nominale totale de cinquante-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cents Zlotys Polonais (PLN 53.155.800,-) représentant 100% du capital social de AVON COSMETICS POLSKA Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, une société constituée et régie par le droit de Pologne, ayant son siège social à Warsaw (adresse: 02-170 Warszawa, ul. Slowicza 32), inscrite au registre des entrepreneurs de la National Court du District Court de Warsaw XX Commercial Division du National Court Register sous le numéro KRS 0000028712; et

(ii) une (1) action d'une valeur nominale de deux cent trente-cinq millions sept cent cinquante-deux mille six cents Zlotys Polonais (PLN 235.752.600,-) représentant 100% du capital social de AVON OPERATIONS POLSKA Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, une société constituée et régie par le droit de Pologne, ayant son siège social à Garwolin (adresse: 08-400 Garwolin, ul. Stacyjna 77), inscrite au registre des entrepreneurs de la National Court du District Court de Warsaw XXI Commercial Division du National Court Register sous le numéro KRS 0000044063, lequel apport en nature est par les présentes transféré à et accepté par la Société, à la valeur de un milliard quatre cent dix millions six cent cinquante-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.410.658.000,-), laquelle évaluation a été acceptée par la Société et sujette à un rapport établi en date du 17 novembre 2004 par ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Based on the work performed, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the 12,824,163 new issued shares of 100 USD each to be issued together with an issue share premium of USD 128,241,700.-. The total consideration is hence USD 1,410,658,000.-.

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.»

Preuve du transfert de ces actifs a été donnée au notaire soussigné au moyen d'une copie du contrat d'apport daté du 17 novembre 2004.

Lesdits rapport et contrat d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Réalisation effective de l'apport

AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des actifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Les sociétés AVON COSMETICS POLSKA Sp. Zoo. et AVON OPERATIONS POLSKA Sp. Zoo., inscrites toutes deux au registre des sociétés en Pologne et ayant leur siège à Varsovie en Pologne, sont des sociétés de capitaux, considérées comme telles tant par la loi polonaise que par la loi luxembourgeoise (Sp. Zoo. = spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux, conformément à l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque publié au Journal officiel n° L 236 du 23 septembre 2003.

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en cent pour cent (100%) des actions de deux sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne (Pologne) à une autre société ayant son siège dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

VIII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société en vue de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, premier paragraphe.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-deux mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.282.432.300,-), représenté par douze millions huit cent vingt-quatre mille trois cent vingt-trois(12.824.323) parts sociales de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

20984

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

J. Elvinger.

(006946.3/211/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

KAUPTHING MANAGER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 72.942.

—

On April 28, 2004, the general meeting of shareholders of the company KAUPTHING MANAGER SELECTION has accepted the resignation of Gudbjorn Gudbjorn Maronsson and replaced him by Mr. Andri V. Sigurdsson. The general meeting of shareholders has also re-elected the other directors in their chair until the General Meeting of shareholders to be held in year 2005. The existing directors of the company are Mr. Thorarinn Sveinsson, Mr. Oliver Gaston-Braud and Mr. Andri V. Sigurdsson.

The general meeting of shareholders has appointed KPMG AUDIT, S.à r.l. as the new auditor of the company until the General Meeting of shareholders to be held in year 2005 in replacement of ERNST & YOUNG S.A. that has been revoked.

Le 28 avril 2004, l'assemblée générale annuelle des actionnaires a acceptée la démission de Gudbjorn Maronsson de ses fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement Andri V. Sigurdsson. L'assemblée générale annuelle des actionnaires a également renouvelé les mandats des autres administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2005. Les administrateurs annuels sont Thorarinn Sveinsson, Oliver Gaston-Braud and Andri V. Sigurdsson.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a également nommé KPMG AUDIT, S.à r.l. comme nouveau réviseur des comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2005 en remplacement de ERNST & YOUNG S.A. dont le mandat a été révoqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006707.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

GM INTER-EST, Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftskapital: EUR 1.537.500,-.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

H. R. Luxemburg B 59.650.

—

Laut Beschluss des Geschäftsführers der GM INTER-EST, S.à r.l. wird der Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 24, rue Henri VII auf: 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 24. Dezember 2004.

G. Mahler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007442.3/664/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**FONTANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FONTANA S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.290.

L'an deux mille quatre, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FONTANA S.A., ayant son siège social Avenue Monterey, 20, L-2163 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.290.

Ladite société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange en date du 21 août 1998, publié au Mémorial C numéro 857 du 26 novembre 1998, page 41117.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 12 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 57 du 1^{er} février 1999, page 2730.

L'assemblée est présidée par Mr Guillaume Tryhoen, avocat, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg, 29, Avenue Monterey.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr David Maria, avocat, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les propriétaires des parts ci-après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FONTANA, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises qui font partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient ou dans lesquelles elle aura pris des intérêts, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à EUR 164.229,46 représenté par 5.300 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 30.99 chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur».

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire en fonction et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

4. Modification de la dénomination de FONTANA, S.à r.l., en FONTANA 2005, S.r.l., et refonte complète des statuts pour les adopter à la législation italienne et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'en 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur suivante:

«Oggetto sociale

Art. 4. La Società ha per oggetto:

(a) L'attività immobiliare ivi compreso l'acquisto, la vendita, il commercio, la costruzione, la locazione, la gestione e l'amministrazione di beni immobili, rustici, aree fabbricabili e fabbricati di ogni specie e natura. La gestione e l'amministrazione di beni immobili arredati o attrezzati con impianti specifici, destinati o costituenti attività commerciali, industriali, agricole, artigianali e professionali;

(b) La gestione, la conduzione, la coltivazione diretta di terreni agricoli, di aziende agricole, sia propri che per conto terzi nonché tutto ciò che è connesso all'attività agricola ivi compresa l'attività di gestione di aree agricole attrezzate e di agriturismo in ogni sua forma;

(c) In funzione esclusivamente strumentale alle attività sopra indicate e, segnatamente, per munire la Società di mezzi finanziari, beni strumentali e partecipazioni in imprese con attività affine o analoga e salvo che il presente Statuto preveda la competenza dei soci, l'organo amministrativo della Società potrà decidere il compimento di tutte le operazioni industriali, commerciali, mobiliari, immobiliari, bancarie e finanziarie (ivi compresa, a titolo meramente esemplificativo, l'assunzione di obbligazioni e la concessione di avalli, di fidejussioni, di pegni, di ipoteche e di altre garanzie reali anche a favore e per obbligazioni di terzi) e potrà decidere l'acquisizione di interessenze e partecipazioni in altre imprese e so-

cietà od enti a scopo di stabile investimento e senza fini di commercializzazione, fermo restando il divieto di compiere operazioni sulle proprie partecipazioni ai sensi dell'art. 2474 c.c.;

(d) La Società può rilasciare fideiussioni, pegni e altre garanzie su qualsiasi proprietà e raccogliere fondi dai soci o da terzi con o senza obbligo di restituzione, richiedendo altresì tutte le agevolazioni finanziarie, fiscali, amministrative e contributive relative sia a norme e/o leggi nazionali, sia comunitarie, già in essere e/o che verranno emanate, nei limiti di legge.

Le attività di cui al punto (c) e (d) non possono essere effettuate nei confronti del pubblico in via prevalente, ai sensi di quanto disposto dal Decreto Legislativo 1° settembre 1993, n. 385 e successive integrazioni e modificazioni.»

5. Décharge à donner aux gérants démissionnaires;

6. Nomination du ou des Gérants.

7. Nomination du Collège des Commissaires.

8. Délégation de pouvoirs.

L'assemblée des actionnaires après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations et ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,

lesquels statuts se lisent comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FONTANA, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises qui font partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient ou dans lesquelles elle aura pris des intérêts, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à EUR 164.229,46 représenté par 5.300 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 30,99 chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Deuxième résolution

1. L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée nomme trois (3) gérants pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2005, savoir:

- Stef Oostvogels, avocat, demeurant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Stéphane Hadet, avocat, demeurant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Delphine Tempé, avocate, demeurant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Viale Regina Margherita no. 278, Rome (Italie),

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement décide:

- de changer la dénomination sociale de la société de FONTANA, S.à r.l en FONTANA 2005 S.r.l.,
- de procéder à une refonte complète des statuts tel que reproduit dans l'agenda de la présente assemblée pour les adapter à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'en 2050, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La Società ha per oggetto:

(a) L'attività immobiliare ivi compreso l'acquisto, la vendita, il commercio, la costruzione, la locazione, la gestione e l'amministrazione di beni immobili, rustici, aree fabbricabili e fabbricati di ogni specie e natura. La gestione e l'amministrazione di beni immobili arredati o attrezzati con impianti specifici, destinati o costituenti attività commerciali, industriali, agricole, artigianali e professionali;

(b) La gestione, la conduzione, la coltivazione diretta di terreni agricoli, di aziende agricole, sia propri che per conto terzi nonché tutto ciò che è connesso all'attività agricola ivi compresa l'attività di gestione di aree agricole attrezzate e di agriturismo in ogni sua forma;

(c) In funzione esclusivamente strumentale alle attività sopra indicate e, segnatamente, per munire la Società di mezzi finanziari, beni strumentali e partecipazioni in imprese con attività affine o analoga e salvo che il presente Statuto preveda la competenza dei soci, l'organo amministrativo della Società potrà decidere il compimento di tutte le operazioni indus-

trials, commerciaux, mobiliari, immobiliari, bancarie e finanziarie (ivi compresa, a titolo meramente esemplificativo, l'assunzione di obbligazioni e la concessione di avalli, di fideiussioni, di pegni, di ipoteche e di altre garanzie reali anche a favore e per obbligazioni di terzi) e potrà decidere l'acquisizione di interessenze e partecipazioni in altre imprese e società od enti a scopo di stabile investimento e senza fini di commercializzazione, fermo restando il divieto di compiere operazioni sulle proprie partecipazioni ai sensi dell'art. 2474 c.c.;

(d) La Società può rilasciare fideiussioni, pegni e altre garanzie su qualsiasi proprietà e raccogliere fondi dai soci o da terzi con o senza obbligo di restituzione, richiedendo altresì tutte le agevolazioni finanziarie, fiscali, amministrative e contributive relative sia a norme e/o leggi nazionali, sia comunitarie, già in essere e/o che verranno emanate, nei limiti di legge.

Le attività di cui al punto (c) e (d) non possono essere effettuate nei confronti del pubblico in via prevalente, ai sensi di quanto disposto dal Decreto Legislativo 1° settembre 1993, n. 385 e successive integrazioni e modificazioni.»

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de l'inscription au Registre de Commerce en Italie de la Société devront être accomplies. Le transfert de siège sera réalisé par l'inscription de la société au Registre de Commerce de Rome.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés consent aux gérants en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un nouvel administrateur pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir:

- M. Giuseppe Davola, né à Tropea (Italie) le 4 juin 1958 résidant Viale Regina Margherita n° 278, Rome (Italie).

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, au susdit gérant, pour apporter par sa seule signature aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au registre de commerce en Italie.

Le gérant a également tous pouvoirs individuels, dont celui de substitution, pour représenter la société lors du dépôt du présent acte auprès d'un notaire italien.

Septième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandant venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008, (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société,

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Président du «Collegio Sindacale»

Bruni Claudio, né à Rome le 25 avril 1942, résident Via F. del Piscaro n.15 - 00044 Frascati (RM) (Italie), codice fiscale BRN CLD 42D25 H 501V, Revisore Ufficiale dei Conti, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana n° 31/bis del 21.04.1995.

Membre titulaire

Maggiori Carlo, né à Rome le 28 avril 1970, résident Via Tagliamento n.76 - 00198 Rome (Italie), codice fiscale MGG CRL 70D28 H501V, iscritto nel Registro dei Revisori Contabili al n° progressivo 129651 con provvedimento del 25.06.2003, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana n° 52, 4a Serie Speciale del 4.07.2003.

Membre titulaire

Visco Claudio, né à Rome le 26 mars 1957, résident Via Antonio Paolucci - 00151 Rome (Italie), codice fiscale VSC CLD 57C26 H501A, iscritto nel Registro dei Revisori Contabili CON d.m. 01.07.1997, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana n° 54 del 11.07.1997.

Membre suppléant

Papa Giuseppe, né à Rome le 5 novembre 1966, résident Via Pasteur n.77 - 00144 Rome (Italie), codice fiscale PPA GPP 66S05 H501F, Revisore Contabile giusta decreto pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana n° 183 del 07.08.1998.

Membre suppléant

Bogino Alberto, né à Subiaco (RM) le 25 avril 1960, résident via Cadorna n. 68 - 00028 Subiaco (RM) (Italie), codice fiscale BGN LRT 60D25 I992O, Decreto Ministeriale del 25.11.1999 pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana n° 100 del 17.12.1999.

Les 7 résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de Commerce de Rome, laquelle opérera le transfert de siège et changement de nationalité.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

20990

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.500,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Tryhoen, G. Saddi, D. Maria, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005

J. Delvaux.

(008382.3/208/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

IMMOBILIERE CREATION 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 58.211.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Bascharage, en date du 22 novembre 2004, que:

- Décharge est donnée à l'ancien Conseil d'Administration.

- Le nouveau Conseil d'Administration se présente comme suit:

- Monsieur Vittorio De Michele, administrateur de sociétés, demeurant à L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale;

- Madame Daniela De Michele, épouse Lomonaco, employée privée, demeurant à L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale;

- Madame Sara De Michele, épouse Castellani, employée privée, demeurant à L-3428 Dudelange, 21A, rue de Boudersberg.

Est nommée comme administrateur-déléguée Madame Sara De Michele, épouse Castellani.

Est nommée comme responsable technique Madame Sara De Michele, épouse Castellani, précitée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle impérative du responsable technique.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006729.3/1286/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 75.970.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 689 du 25 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire, en date du 28 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 729 du 6 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 2 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1096 du 17 juillet 2002, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 juin 2003, acte publié au Mémorial C n° 781 du 25 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour ATML FINAUXA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007387.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

MCI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R. C. Luxembourg B 105.610.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Leininger, gérant de sociétés, né à Colomb-Bechar (Algérie) le 07 janvier 1953, demeurant à F-01480 Chaleins, Villette;

2.- Madame Christiane Pereyron, épouse Leininger, sans profession, née à Lyon (France) le 26 août 1953, demeurant à F-01480 Chaleins, Villette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MCI LUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de matériels, de logiciels et de consommables informatiques, la réparation, la maintenance de matériels informatiques, l'analyse et le conseil de projets informatiques et la conception et la réalisation de logiciels ainsi que l'organisation, la gestion et le suivi d'entreprise.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Gérald Leininger, prénommé, cinquante actions	50
2.- Madame Christiane Pereyron, épouse Leininger, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Gérald Leininger, gérant de société né à Colomb-Bechar (Algérie), le 7 janvier 1953, demeurant à F-01480 Chaleins, Vilette;

b) Madame Christiane Pereyron, épouse Leininger, sans profession, née à Lyon, le 26 août 1953, demeurant à F-01480 Chaleins, Vilette;

c) Monsieur René Leininger, retraité, né à Mietesheim (France) le 28 février 1929, demeurant à F-69400 Villefranche-sur-Saône, 516, rue d'Anse.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'Administration

Monsieur Gérald Leininger, prénommé, Madame Christiane Pereyron, épouse Leininger, prénommée, ici présents et Monsieur René Leininger, prénommé, ici représenté par Monsieur Gérald Leininger en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Gérald Leininger, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: G. Leininger, C. Pereyron, F. Kessler.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2005, vol. 904, fol. 41, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2005.

F. Kessler.

(008526.3/219/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

SOCIETE PORTA TICINESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.404.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 24th, 2004

1. The mandates of the Directors, Mr. Marc Limpens, employé privé, professionally dwelling at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr. Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., professionally dwelling at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr. Massimo Busnelli, manager, residing at 15 Via Amadeo d'Aosta, I-Milano, Mr. Pierre Mestdagh, employé privé, professionally dwelling at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr. Marco Cabassi, dirigeant d'entreprises, residing at Viale Tibaldi 29, I-Milano are reconducted for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2010.

2. The mandate of the Statutory Auditor, FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, being registered in 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, is reconducted for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2010.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire du 24 juin 2004

1. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Marco Cabassi, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Tibaldi 29, I-Milano et de Monsieur Massimo Busnelli, manager, demeurant 15 Via Amadeo d'Aosta, I-Milano sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2010.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de 2010.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE PORTA TICINESE S.A.
Signature / Signature
Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006662.3/795/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

E.A.P.V. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 82.445.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 17 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour E.A.P.V. LUXEMBOURG S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

(007293.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

COMMUNICATION SERVICES INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 29.456.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 novembre 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 30 novembre 2004 que:

Monsieur Philip Kealy, comptable, demeurant à Vanhurst Thorncombe Street, Bramley, Surrey, (UK), démissionne de ses fonctions d'administrateur de classe «A» avec effet immédiat.

En date du 30 novembre 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Duncan Fay, directeur financier, demeurant au 14B, Marjorie Grove, Battersea, London SW11 5SJ.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Duncan Fay, directeur financier, demeurant au 14B, Marjorie Grove, Battersea, London SW11 5SJ;
- Philippe Delis, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle c/o Octagon CSI, 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco;
- Mark Irvine, directeur financier, demeurant au 1755 York Avenue, Apartment 18A, New York, NY 10128-6870 (USA);

- Chantal Keereman, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2611 Luxembourg;

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006737.3/751/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

CRUISE LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 17.097.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.228.

EXTRAIT

L'intégralité des parts sociales de la société, consistant en 500 parts sociales détenues par CANDOVER PARTNERS LIMITED ont été cédées en date du 10 décembre 2004 aux sociétés suivantes:

1. CANDOVER 2001 GmbH & Co. KG, represented by DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PARTNER) GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social situé à 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany (11 parts sociales),

2. CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (48 parts sociales),

3. CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (8 parts sociales),

4. MOURANT & Co. TRUSTEES LIMITED, as trustee of CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, une société de droit des états de Jersey ayant son siège social situé à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, United Kingdom, agissant en sa qualité de représentant de CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST (4 parts sociales),

5. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (62 parts sociales),

6. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (26 parts sociales),

7. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 3 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (84 parts sociales),

8. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 4 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (8 parts sociales),

9. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 5 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (6 parts sociales),

10. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 6 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (45 parts sociales),

11. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (79 parts sociales),

12. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (50 parts sociales),

13. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 3 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (28 parts sociales),

14. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 4 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (8 parts sociales), et

15. CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 5 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social situé à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (33 parts sociales).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour *CRUISE LUXCO 2, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05952. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008480.3/267/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

WORLDPHONE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 99.609.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2004

L'an deux mille quatre, le onze octobre à 16 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée. Monsieur Komodzinski Stéphane préside la séance. Il désigne comme secrétaire l'assemblée la fiduciaire CGS, S.à r.l. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Derguiani Youcef.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Démission des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de monsieur Bouzerara Mohamed.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte et accepte la démission de monsieur Bouzerara Mohamed de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au secrétaire, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

S. Komodzinski / FIDUCIAIRE CGS, S.à r.l. / Y. Derguiani

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006738.3/1549/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

BRE/BERKELEY 2, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: 12.500,- €.

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxemburg, 20, rue Eugène Ruppert.

H. R. Luxemburg B 104.659.

Es geht aus mehreren Anteilsübertragungsverträgen vom 14. Dezember 2004 hervor, dass BRE/EUROPE, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen in Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S Luxemburg B 78.803, mit Wirkung zum 6. Dezember 2004:

- 126 (einhundertsechszwanzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV. L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen bei der «Delaware Division of Corporations» unter der Nummer 3557438, übertragen hat;

- 44 (vierundvierzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV. F. L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen bei der «Delaware Division of Corporations» unter der Nummer 3557440, übertragen hat;

- 23 (dreiundzwanzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen bei der «Delaware Division of Corporations» unter der Nummer 3556580, übertragen hat;

- 274 (zweihundertvierundsiebzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen beim «Companies' House» des Vereinigten Königreichs unter der Nummer LP7310, übertragen hat;

- 26 (sechszwanzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL-A L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen beim «Alberta Corporate Registry» unter der Nummer 9115478, übertragen hat;

- 7 (sieben) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL-B L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen beim «Alberta Corporate Registry» unter der Nummer 9115478, übertragen hat.

Total: fünfhundert (500) Anteile

Zum Vermerk und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxemburg, den 24. Januar 2005.

BRE/BERKELEY 2, S.à r.l.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06471. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008754.3/250/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

PALAIS ANGKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxemburg B 59.413.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 janvier 2005, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. renouvellement du mandat d'administrateur de:

- Tonkin Derek, demeurant à Heathfields Berry Lane, GU4 7ZH Guildford, Surrey, Royaume-Uni,
- Bertaud Gérard, demeurant à St Julian's Avenue, GY1 3NF, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,
- Carmen Hakham, demeurant au 41, Marsh Lane, NM7 4GJ, London, Royaume-Uni,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010;

2. renouvellement du mandat du commissaire Dr Glent Plant, demeurant à Warrenside, Frensham, Farnham, Surrey GU10 3AA pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006823.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

BIDIESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.809.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 17 décembre 2004, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Renouvellement du mandat d'administrateur de:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

2. Renouvellement du mandat du commissaire EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

3. Ratification de la cooptation de Madame Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005, en remplacement de Madame Delphine André, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04933. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(006820.3/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

BRE/BERKELEY 1, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: 12.500,- €.

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

H. R. Luxemburg B 104.657.

Es geht aus mehreren Anteilsübertragungsverträgen vom 14. Dezember 2004 hervor, dass BRE/EUROPE, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S. Luxemburg B 78.803, mit Wirkung zum 6. Dezember 2004:

- 46 (sechsvierzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV. TE. 1 L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen bei der «Delaware Division of Corporations» unter der Nummer 3690599, übertragen hat;

- 85 (fünfundachtzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV. TE. 2 L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen bei der «Delaware Division of Corporations» unter der Nummer 3690748, übertragen hat;

- 76 (sechsunndreißig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV. TE. 3 L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen bei der «Delaware Division of Corporations» unter der Nummer 3690744, übertragen hat;

- 134 (einhundertvierunddreißig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen beim «Companies' House» des Vereinigten Königreichs unter der Nummer LP7311, übertragen hat;

- 159 (einhundertneunundfünfzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P. ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen beim «Companies' House» des Vereinigten Königreichs unter der Nummer LP7312, übertragen hat.

Total: fünfhundert (500) Anteile

Zum Vermerk und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxemburg, den 25. Januar 2005.

BRE/BERKELEY 1, S.à r.l.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06469. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008756.3/250/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

20998

SEAL BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.563.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 décembre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy et Madame Mireille Gehlen, Administrateurs, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Isaac Truzman, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano,

- Monsieur Marco Theodoli Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006844.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

ASIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 1, Giischerwee.
R. C. Luxembourg B 88.850.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 4 novembre 2004 à 11.00 heures

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Brouwers, qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Antonio Pilotto.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Isabelle Devis.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de ladite liste de présence que 3 actionnaires détenant ensemble 100 actions soit l'entièreté du capital social, sont représentés et les mandataires déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

- dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Cession de parts de Madame Isabelle Devis.

2. Résiliation de la fonction de Madame Isabelle Devis.

3. Perte du pouvoir de signature de Madame Isabelle Devis pour toutes les opérations bancaires à la BCEE.

4. Pouvoir de signature de Monsieur Antonio Pilotto pour toutes les opérations bancaires à la BCEE.

5. Pouvoir de signature de Monsieur Maurice Brouwers pour toutes les opérations bancaires à la BCEE.

L'Assemblée reconnaît que les faits ci-dessus tels qu'exposés par le Président sont exacts et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix et que les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la cession des parts sociales d'ASIST, S.à r.l. détenues par Madame Isabelle Devis qui sont au nombre de 10.

Il a été cédé:

- par Madame Isabelle Devis à Monsieur Maurice Brouwers, 5 parts sociales d'ASIST, S.à r.l. pour valeur reçue,

- par Madame Isabelle Devis à Monsieur Antonio Pilotto, 5 parts sociales d'ASIST, S.à r.l. pour valeur reçue.

2. L'Assemblée approuve la résiliation de fonction de Madame Isabelle Devis. Cette dernière occupait le poste de gérante administrative, ce qui n'est plus le cas à l'issue de cette Assemblée.

3. L'Assemblée approuve la perte du pouvoir de signature de Madame Isabelle Devis pour toutes les opérations bancaires à la BCEE qui engageait la société sans contrainte de limite du montant.

4. L'Assemblée accorde le pouvoir de signature bancaire à Monsieur Antonio Pilotto pour engager la société sans contrainte de limite du montant.

5. L'Assemblée accorde le pouvoir de signature bancaire à Monsieur Maurice Brouwers pour engager la société sans contrainte de limite du montant.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature
Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06491. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(007062.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.315.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 décembre 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de la société, Mr. Peter B. Schuchardt, Mr. F. Michael Boemke et Mr. Joseph Mayor jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'Administrateur-Délégué de la Société Mr. Peter B. Schuchardt jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007067.3/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

JDP LUX S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 85.000,-.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 83.604.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2004 tenue au siège social à 15 heures

Ordre du jour:

- Changement d'un administrateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est mis fin aux fonctions d'administrateur de Madame Kapka Rauch, fonction à laquelle elle avait été nommée par Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2004.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme comme nouvel administrateur Monsieur Jean, Marie, Claude Jolivet né le 8 février 1948 à Talence (Gironde, France).

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures, trente minutes.

G. Massin
Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05949. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007120.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

LIQUITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.816.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 octobre 2004

Les mandats d'Administrateur de:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, Diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

LOUV, S.à r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme.

LIQUITECH HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007184.2/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

E.A.P.V. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 82.445.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 17 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour E.A.P.V. LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007295.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 75.970.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 689 du 25 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire, en date du 28 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 729 du 6 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 2 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1096 du 17 juillet 2002, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 juin 2003, acte publié au Mémorial C n° 781 du 25 juillet 2003.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour ATML FINAUXA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007287.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

AgroFytoLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.-

R. C. Luxembourg B 75.162.

Le contrat de domiciliation signé le 20 juin 2002, effectif à partir du 1^{er} juillet 2002, entre AgroFytolux S.à r.l. et TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. a pris fin avec effet immédiat le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

L'ancien domiciliataire

P. Kotoula / H. Neuman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007306.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

EAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 92.014.

Constituée par-devant M^e J. Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 426 du 18 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BA04085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour EAT, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007284.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

CLEAN-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, Ilot Ouest.

R. C. Luxembourg B 30.505.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 257 du 14 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 août 1989, acte publié au Mémorial C n° 5 du 5 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 335 du 30 juin 1997.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour CLEAN-CENTER, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007286.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

REDWATER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.045.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004
Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007513.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

GEOHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 38.176.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 114 du 31 mars 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 août 2001, avis afférent publié au Mémorial C n° 243 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GEOHOLDING S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007289.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

E.A.P.V. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 82.445.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 17 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour *E.A.P.V. LUXEMBOURG S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007291.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

CDRJ WORLDWIDE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.014.

Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 11. November 2004

Die Gesellschaft verlegt zum 1. Januar 2005 ihren Sitz von 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nach 382-386, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 19. Januar 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007368.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

VASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 32.234.

Monsieur Norbert Brausch a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 16 septembre 2004. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007744.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

JAFRA S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.013.

Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 11. November 2004

Die Gesellschaft verlegt zum 1. Januar 2005 ihren Sitz von 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nach 382-386, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 19. Januar 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007370.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.799.

Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 11. November 2004

Die Gesellschaft verlegt zum 1. Januar 2005 ihren Sitz von 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nach 382-386, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 19. Januar 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007372.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

GMM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 93.444.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 23 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 23 décembre 2004 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007402.3/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LYSIDOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 6.829.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signature.

(007901.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

PERRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R. C. Luxembourg B 17.228.

Constituée par-devant M^e André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 55 du 17 mars 1980, modifiée par-devant M^e Léon-Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 octobre et du 30 octobre 1984, actes publiés au Mémorial C n° 333 du 8 décembre 1984, modifiée par-devant le même notaire, en date du 18 mai 1990, acte publié au Mémorial C n° 429 du 22 novembre 1990, modifiée par acte sous-seing privé avec effet au 1^{er} décembre 1995, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 89 du 21 février 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 février 1998, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 508 du 10 juillet 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 705 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour PERRARD, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007389.3/1261/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

TPI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 16.454.925,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.769.

DISSOLUTION

Extrait des décisions prises par l'Associé unique le 30 novembre 2004

Il résulte desdites décisions que la clôture de la liquidation de TPI PARTICIPATIONS S.à r.l. (en liquidation) a été décidée le 30 novembre 2004 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour extrait conforme

J. Steffen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007408.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES S.A., Luxembourg Branch.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.253.

EXTRAIT

En date du 29 novembre 2004, l'assemblée générale des actionnaires de HEAT HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit belge, inscrite au Registre des Personnes Morales (ressort territorial: Bruxelles) sous le numéro d'entreprise 0866.723.308 et ayant son siège social à Etterbeek, 1040 Bruxelles, 13A, avenue de Tervueren, Boîte 2, a décidé de modifier la dénomination sociale de HEAT HOLDINGS en HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES avec effet au 1^{er} décembre 2004 et par conséquent, la dénomination sociale de la succursale luxembourgeoise, avec adresse au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, est changée de HEAT HOLDINGS S.A., LUXEMBOURG BRANCH en HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES S.A., LUXEMBOURG BRANCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

M. Elliott

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007413.3/275/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 851.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.900.

—
DISSOLUTION

Extrait des décisions prises par l'Associé unique le 30 novembre 2004

Il résulte desdites décisions que la clôture de la liquidation de H-G PARTICIPATIONS S.à r.l., (en liquidation) a été décidée le 30 novembre 2004 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour extrait conforme

J. Steffen

Mandatataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007411.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE N.C.A. CONSULTING, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

—
Procès-verbal de la décision de l'associé-gérant du 23 décembre 2004

Le 23 décembre 2004, l'associé-gérant de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE N.C.A. CONSULTING a pris la décision suivante:

Décision

Transfert du siège social du 5, rue de la Gare à L-3839 Schiffange au 3, rue du Commerce à L-3895 Foetz avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

R. Rinck

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007443.3/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

PRESTO PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.915.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 241 du 13 février 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour PRESTO PLUS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007490.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

AGIFESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.007.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007908.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

KLECK INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 64.105.

Constituée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 502 du 8 juillet 1998, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1762 du 11 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour KLECK INTERNATIONALE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007493.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

MGK TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.665.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1225 du 24 décembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 732 du 15 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour MGK TECHNOLOGIES, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007498.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

PATRIK ENBLAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.841.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007514.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LBVR, LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-7450 Tournai, 2, rue du Follet.

Succursale luxembourgeoise: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.175.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 454 du 14 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour LBVR, LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(007496.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

21007

EUROMESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.992.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2005:

- Monsieur Christian Teuber, économiste, demeurant au Unterer Eichweg 20, CH-4414 Füllinsdorf (Suisse), Président;
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007730.2/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ABICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 décembre 2004 que: Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007715.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LOPO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 101.504.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007516.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(007916.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

SANTEMEDIA LUX. USA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.946.

—
EXTRAIT

SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérante de la société SANTEMEDIA LUX. USA, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007710.3/1005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ATLANTIS INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.660.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004 que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATLANTIS INVEST HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007775.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

IRICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.954.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IRICO, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA06008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007789.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

JUNIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 94.202.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signatures

Administrateurs

(007903.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

MODIPAR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.813.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MODIPAR HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA06007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007790.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

DYNAMICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.823.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMICO, S.à r.l.

P. Asmus

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA06004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007791.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

BELLAFONTANA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.364.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLAFONTANA HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA06006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007792.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.540.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signatures

Administrateurs

(007904.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.716.

In the year two thousand four, on the twentieth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, here represented by Mr Cédric Stebel, Office Manager, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated December 10, 2004, said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as afore-mentioned, declared that it is the sole partner of the limited liability company HELMUT LANG, S.à r.l. (hereafter the «Company»), with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, RCS Luxembourg B 70.716, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on June 22nd, 1999, published in the Mémorial C, number 731 of October 1st, 1999, having a share capital of sixty-four million two hundred and ninety-two thousand eight hundred euro (64,292,800.- EUR) represented by six hundred and forty-two thousand nine hundred and twenty-eight (642,928) shares of one hundred euro (100.- EUR) each and that the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of said notary Gérard Lecuit, on October 15, 1999, published in the Mémorial C number 979 of December 21, 1999.

All this having been declared, the sole partner, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend article 5 of the articles of association which will henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at sixty-four million two hundred ninety-two thousand eight hundred euro (64,292,800.- EUR) represented by six hundred forty-two thousand nine hundred twenty-eight (642,928) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 9 of these Articles.»

Second resolution

The sole partner decides to amend Article 6 of the articles of association by the deletion of the words «Transfers of share quotas may be subject to restrictions laid out in a Shareholders Agreement».

Third resolution

The sole partner decides to amend article 7 of the articles of association which will henceforth read as follows:

«**Art. 7.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this articles 7 shall have been complied with. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager(s) shall be authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

Fourth resolution

The sole partner decides to amend article 8 of the articles of association which will henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.»

Fifth resolution

The sole partner decides to amend article 9 of the articles of association which will henceforth read as follows:

«**Art. 9.** The sole partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.»

Sixth resolution

The sole partner decides to amend article 10 of the articles of association which will henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The Company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January, with the exception of the year 2004, which shall begin on the first of January 2004 and shall terminate on the 31st of January 2005.»

Seventh resolution

The sole partner decides to amend Article 11 of the articles of association by the deletion of the words «as of the last of December» and the insertion of «with reference to the end of the Company's year» in their places.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par Monsieur Cédric Stebel, Office Manager, avec adresse professionnelle à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 10 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Cette partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée HELMUT LANG, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.716, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 731 du 1^{er} octobre 1999, ayant un capital social de soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-douze mille huit cents euros (64.292.800,- EUR) représenté par six cent quarante-deux mille neuf cent vingt-huit (642.928) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune et dont la dernière modification des statuts a été actée par ledit notaire Gérard Lecuit, en date du 15 octobre 1999, publiée au Mémorial C, numéro 979 du 21 décembre 1999.

Tout ceci ayant été déclaré, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-douze mille huit cents euros (64.292.800,- EUR) représenté par six cent quarante-deux mille neuf cent vingt-huit (642.928) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction de capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Le capital social peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 9 des présents statuts.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts par la suppression des mots «Les transferts de parts sociales peuvent être soumis aux restrictions prévues dans une convention des associés.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le ou les gérants ne contracte(nt) à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 9 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.»

Sixième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 10 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale de la Société commence le premier février et se termine le 31 janvier, à l'exception de l'année 2004 qui débutera le premier janvier 2004 et se terminera le 31 janvier 2005.»

Septième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 11 des statuts par la suppression des mots «à la fin du mois de décembre» et par l'insertion de «à la fin de chaque exercice social».

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Stebel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

P. Frieders.

(006924.3/212/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

P. Frieders.

(006927.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

SKMCom Three, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 105.600.

STATUTES

In the year two thousand four, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SKM Equity Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the States of Delaware, having its registered office at 262 Harbor Drive, Stamford, CT, United States of America, duly represented by its general partner, SKM Partners, L.L.C., a Delaware limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 262 Harbor Drive, Stamford, CT, United States of America, registered with the Secretary of State - Division of Corporations of the State of Delaware,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Stamford CT USA, on December 29, 2004.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name SKMCom Three, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of February of each year and end on the thirty-first January of next year.
 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
 (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 January 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, SKM Equity Fund III, L.P., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of five hundred (500) shares in SKMCom Two, S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred eighty (1,980.-) euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the number of managers is fixed at two (2);
2. the following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - (i) Frank Bergman, company director, born in Rotterdam, (The Netherlands), on April 22, 1961, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg; and
 - (ii) John Dercksen, company director, born in Zevenaar, (The Netherlands), on December 1962, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
3. the registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Capital duty

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the shares form SKMCom Two, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SKM Equity Fund III, L.P., une société constituée et régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 262 Harbor Drive, Stamford, CT, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par son associé gérant commandité SKM Partners, L.L.C., une société établie et organisée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 262 Harbor Drive, Stamford, CT, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat - Division des Sociétés de l'Etat du Delaware,

ici représentée par M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stamford CT USA, le 29 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SKMCom Three, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou

représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 janvier 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, SKM Equity Fund III, L.P., prénommée, ici représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les payer entièrement par un apport en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales dans SKMCom Two, S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cent quatre-vingts (1.980,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à deux (2);
2. les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Frank Bergman, administrateur de sociétés, né à Rotterdam, Les Pays-Bas, le 22 avril 1961, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg; et
 - (ii) John Dercksen, administrateur de sociétés, né à Zevenaar, Les Pays-Bas, le 12 décembre 1962, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
3. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature de 500 parts sociales résulte dans la Société de toutes les parts sociales de SKMCom Two, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(008369.3/230/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

ASI GLOBAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 52.232.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2004, la décision des Administrateurs du 17 novembre 2003 de coopter M. Stuart D.G. Robinson au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Le mandat du Commissaire aux comptes M. Pierre Schill a été renouvelé pour la durée de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour ASI GLOBAL S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007585.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

21020

SOFIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.653.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Raymond Mamane, directeur, né à Fès (Maroc), le 19 février 1947, demeurant à F-77173 Chevry-Cossigny, 8, rue de l'Industrie.

2) Madame Annie Mamane, dirigeant de société, née à Tunis (Tunisie), le 8 septembre 1949, demeurant à F-77173 Chevry-Cossigny, 8, rue de l'Industrie, représentée par Monsieur Raymond Mamane, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 12 janvier 2005,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOFIAL S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Raymond Mamane, prénommé: cinquante actions,	50
2) Madame Annie Mamane, prénommée: cinquante actions,	50
Total: cent actions.	100

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 50%, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Daniel Mamane, administrateur de société, né à Jérusalem (Israël) le 16 mai 1954, demeurant à F-94220 Charenton-le-Pont, 10, Rue Marcelin Berthelot.
 b) Madame Annie Mamane, prénommée.
 c) Monsieur Raymond Mamane, prénommé,

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

KIRCHBERG BURO S.A., ayant son siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 76.574

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

6. L'assemblée nomme Monsieur Raymond Mamane, prénommé, administrateur-délégué de la société en vertu de l'article 10 alinéa 3.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion conformément à l'article 10 alinéa 1^{er} des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 57, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

G. Lecuit.

(009105.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

AMAS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 septembre 2004

- La démission de Monsieur Firooz Sahami, expert comptable, demeurant Dene House, 7 The Barton, Cobham, Surrey KT11 2NJ, United Kingdom de ses fonctions d'Administrateur de catégorie B de la société avec effet au 22 août 2004 est acceptée.

- Monsieur Bassel Attie, expert comptable, demeurant professionnellement Place de la Fusterie, 5, CH-1204 Genève est nommé comme nouvel administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Certifié sincère et conforme

AMAS HOLDING

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A/ Administrateur Catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007183.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 20.102.

Par décision de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007595.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LOMITEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 97.033.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007518.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

IWOJIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.384.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007519.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

GENIUS HOLDING EMRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.900.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007520.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

CYPRESS WORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 90.926.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007521.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

V.I.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.
R. C. Luxembourg B 88.683.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 janvier 2005.

Signature.

(007954.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

21024

CALLASSOU INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.061.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007522.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

BOXATER CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 99.471.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007523.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

BATISTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 97.043.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007524.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

AMALTEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 100.849.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 31 décembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007525.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.
